

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Liste des délibérations examinées au cours de la séance du
Jeudi 29 Septembre 2022



Numéro de la délibération	Titre de la délibération		Résultat du vote
D2022-9-6-1	Modification de la composition de la commission thématique « Urbanisme/Habitat »	<p>Les services de la commune de Soulevre-en-Bocage ont informé les services de l'Intercom de la Vire au Noireau du fait que M. Didier VINCENT ne souhaitait plus siéger au sein de la commission thématique « Urbanisme et Habitat » de l'Intercom de la Vire au Noireau.</p> <p>La commune de Soulevre-en-Bocage a ainsi proposé la candidature de M. Jean-Marc LAFOSSE, conseiller municipal, pour siéger au sein de ladite commission en lieu et place de M. Didier VINCENT.</p> <p>Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 septembre 2022, il a ainsi été proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification de la composition de la commission « Urbanisme/Habitat » et d'élire le remplaçant de M. Didier VINCENT au sein de ladite commission.</p>	<p>M. Jean-Marc LAFOSSE a été désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés, pour siéger au sein de la commission « Urbanisme/Habitat » en lieu et place de M. Didier VINCENT</p>

D2022-9-6-2	Prise en charge des frais d'actes médicaux engagés par les agents dans le cadre de la prorogation des permis de conduire poids lourds	Le Conseil Communautaire a été invité à autoriser la prise en charge, par l'Intercom de la Vire au Noireau, des frais d'actes médicaux engagés par les agents dans le cadre de la prorogation des permis de conduire poids lourds.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-3	Créances éteintes	Le Conseil communautaire a été invité à décider de l'admission en créances éteintes des produits présentés qui seront annulés par mandats.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-4	Transfert des terrains du parc d'activité PIPA II entre la commune de Vire et l'Intercom de la Vire au Noireau	Le Conseil communautaire a été invité à valider les valeurs de transfert présentées.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-5	Compétence Habitat : a. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Le Conseil communautaire a été invité à bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport de la CLECT du 24 juin 2022 et d'en valider les conclusions	Adoptée à l'unanimité 1 abstention
	b. Révision de l'attribution de compensation de Vire Normandie au 1 ^{er} septembre 2022	Le Conseil communautaire a été invité à valider la modification de l'attribution de compensation de la commune de Vire Normandie au 1 ^{er} septembre 2022 liée à la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau en matière de compétence Habitat.	Adoptée à l'unanimité 1 abstention
	c. Budget Principal – Décision modificative n°3	Le Conseil communautaire a été invité à voter la décision modificative n°3 à intervenir sur le budget principal et d'autoriser les inscriptions proposées.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-6	Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre : a. Location, achat et maintenance des photocopieurs et systèmes d'impression	Le Conseil communautaire a été invité à : - décider de l'adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau à ce groupement de commande - autoriser le lancement de procédure d'appel d'offre ouvert - autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention y afférente et l'accord-cadre après attribution ainsi que tout document s'y rapportant. - désigner les représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) créée pour ce groupement.	Adoptée à l'unanimité Mme Annie ROSSI et M. Gilles FAUCON ont été respectivement désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés, membre titulaire et membre suppléant. Ils sont ainsi appelés à siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) créée pour le groupement de commandes

	b. Fourniture de services de liaisons permanentes haut débit	<p>Le Conseil communautaire a été invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider de l'adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau à ce groupement de commande - autoriser le lancement de procédure d'appel d'offre ouvert - autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention y afférente et l'accord-cadre après attribution ainsi que tout document s'y rapportant. - désigner les représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) créée pour ce groupement. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>Mme Annie ROSSI et M. Gilles FAUCON ont été respectivement désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés, membre titulaire et membre suppléant. Ils sont ainsi appelés à siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) créée pour le groupement de commandes</p>
D2022-9-6-7	Ecole de Production Normande Industrie Textile et de la Mode (EPN.ITM) : attribution d'une subvention	Le Conseil communautaire a été invité à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association EPN.ITM	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-8	Convention d'entente territoriale portant sur des personnels et des moyens entre l'Intercom de la Vire au Noireau et le syndicat d'eau Suisse Normande	Le Conseil communautaire a été invité à signer les conventions d'ententes territoriales avec le syndicat d'eau Suisse Normande pour l'année 2022 et à suivre.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-9	Création de trois emplois d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois	Le Conseil communautaire a été invité à procéder à la création de 3 emplois d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une année au motif d'un accroissement temporaire d'activité.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-10	Frais de déplacement – Modification de la délibération n°13 du 23 mai 2019	Suite à la non prise en charge des frais de restauration et de déplacement par le CNFPT sur le volet préparation des concours, le Conseil communautaire a été invité à autoriser la modification de la délibération n°13 du 23 mai 2019 pour que l'Intercom de la Vire au Noireau puisse prendre à sa charge les frais de restauration et de déplacements des agents.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-11	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie – Remise sur loyer	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser une réduction de loyer à hauteur de 1 000 € mensuel hors charges à LA SCM PIMOLEC à compter du 1 ^{er} septembre 2022, et ce jusqu'à l'arrivée de nouveaux collaborateurs.	Adoptée à l'unanimité

D2022-9-6-12	Fourniture et installation d'abris conteneurs avec contrôle d'accès	Le Conseil communautaire a été invité à : - autoriser M. le Président, ou son représentant, à lancer une consultation - approuver les modalités de passation du marché de fourniture et installation d'abris conteneurs avec contrôle d'accès - autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché de fourniture et installation d'abris conteneurs avec contrôle d'accès, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-13	Pôle territorial de Vire Normandie – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie	Le Conseil communautaire a été invité à approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-14	Petites Villes de Demain – Signature des avenants n°3 & 4 à l'Opération Revitalisation Territoriale (ORT) Multi-sites Intercom de la Vire au Noireau permettant le déploiement de l'ORT aux communes de Valdallière et de Souleuvre-en-Bocage	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les avenants à la convention « ORT » portant sur les territoires de Valdallière et de Souleuvre-en-Bocage et tous les documents afférents.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-15	Programme « Habiter Mieux » du pôle de proximité de Noues-de-Sienne – Accord et versement de subventions	Le Conseil communautaire a été invité à : - accorder les subventions visées, au vu des dossiers constitués par l'animateur du protocole, pour des logements situés sur le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, qui concernent des propriétaires occupants, - autoriser le versement des primes, visées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur du protocole, pour un montant total de 1 500 €.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-16	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé-en-Normandie – Versement de subventions	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser le versement d'une prime, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 1 000 €, pour un logement situé sur le pôle de proximité de Condé-en-Normandie, qui concerne un propriétaire occupant.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-17	Vire Normandie – Ouverture dominicale sur le territoire virois des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2023	Le Conseil communautaire a été invité à donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales mentionnées au titre de l'année 2023 sur le territoire virois	Adoptée à l'unanimité

D2022-9-6-18	Mobi Pro : signature d'une convention avec Mobylys dans le cadre de l'animation du dispositif	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative aux modalités d'intervention de l'association Mobylys dans le cadre du déploiement du dispositif Mobi Pro	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-19	Mobi Pro : signature d'une convention avec Mobicoop dans le cadre de l'animation du dispositif	Le Conseil communautaire a été invité à : - habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec Mobicoop la convention permettant le déploiement des solutions Rezo Covoit et Rezo Pouce sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau ainsi que tout document relatif à ce conventionnement, - habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire participer l'Intercom de la Vire au Noireau au capital de la SCIC Mobicoop.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-20	Pôle de proximité de Vire Normandie – Parc d'Activités La Papillonnière : constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de l'extension de la plate-forme logistique Normandise Pet Food	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et de servitude dans le cadre des travaux référencés puis, le cas échéant, à la régulariser auprès de l'étude retenue par ENEDIS, à ses frais, ainsi que tout document relatif à ce dossier.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-21	Pôle de proximité de Vire Normandie – signature avec la SAFER de Normandie d'un avenant à la convention de mise à disposition relative aux réserves foncières dédiées à l'extension du Parc d'Activités Economiques Le Gast (Vire)	Le Conseil communautaire a été invité à habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de mise à disposition relative aux réserves foncières dédiées à l'extension du Parc d'Activités Economiques Le Gast (Vire) avec la SAFER de Normandie et, le cas échéant, à signer tout document s'y rapportant.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-22	Pôle de proximité de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques Les Neuvillières (Vire) : signature d'un projet de servitude au bénéfice de la parcelle AS n°0023 située sur la commune déléguée de Vire	Le Conseil communautaire a été invité à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un projet de convention de servitude permettant à la parcelle privative cadastrée AS n° 23 (fonds dominant) d'accéder à la rue Guillaume le Conquérant via un unique passage sur la parcelle intercommunale AS n° 609 (fonds servant) dans le respect des conditions présentées.	Adoptée à l'unanimité

D2022-9-6-23	Pôle de proximité de Noues-de-Sienne – Aménagement des Ateliers de la Graniterie : délibération rectificative	Le Conseil communautaire a été invité à approuver les deux modifications de la délibération du 23 juin 2022 détaillées. Le reste des dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-24	Pôle de proximité de Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques du Mont-Martin – Modification des conditions concernant les promesses de vente et aliénation de terrains au bénéfice de la SARL FERET	<p>Le Conseil communautaire a été invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner un avis favorable à la modification des conditions liées à la destination des lots concernant la promesse de vente des lots 2 et 3, prévue au profit de la société SARL FERET ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la conduite du même projet. <p>Le bâtiment de production de 1 000 m² minimum devant désormais nécessairement être implanté sur le lot 1, le projet de bâtiment ou extension de bâtiment de production de 500 m² est à implanter soit sur le lot 1 pouvant déborder sur le lot 2 soit sur le lot 2.</p> <p>Seul le lot 1 peut porter un projet de centrale à béton.</p> <ul style="list-style-type: none"> - autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer en l'étude de Maître Noël, notaire à Vire Normandie associée à l'étude de Maître Esnault, sise à Saint-Georges des Groseillers tous les documents nécessaires relatifs au conventionnement avec la SARL FERET (ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour le même projet), aux nouvelles conditions mentionnées. Cela concerne plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> 1- L'avenant à la promesse de vente en deux étapes concernant les lots 2 et 3 prenant en compte les modifications d'implantation du projet et de destination des lots, ainsi que tout document relatif à ce conventionnement. 2- L'acte de vente correspondant à l'emprise du lot 2, prenant en compte les modifications d'implantation du projet et de destination du lot, ainsi que tout 	Adoptée à la majorité 2 vote contre ; 5 abstentions

		document relatif à cette mutation. 3- L'acte de vente correspondant à l'emprise du lot 3, prenant en compte les modifications d'implantation du projet et de destination du lot, ainsi que tout document relatif à cette mutation.	
D2022-9-6-25	Pôle de proximité de Condé-en-Normandie – Parc d'Activité Economiques du Mont-Martin – Projet d'extension – Permis d'aménager	Le Conseil communautaire a été invité à : - émettre un avis favorable sur le projet d'extension ainsi que sur le dépôt d'un permis d'aménager - autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce projet d'extension et au projet de dépôt de permis d'aménager.	Adoptée à l'unanimité
D2022-9-6-26	Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier : cession de l'atelier-relais Gautier de Lacy	Le Conseil communautaire a été invité à : - décider la cession de l'atelier-relais Gautier de Lacy (parcelle CA n° 53) au sein du PAE Charles Tellier, commune de Condé-en-Normandie, commune déléguée de Condé-sur-Noireau, au profit de la société MPLS aux conditions mentionnées, - autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente en l'étude notariale FIEVET, MARIE et DAMENE, notaires à Condé-en-Normandie, ainsi que tout document relatif à cette vente et notamment la convention d'aide à intervenir avec la SARL MPLS et la SCI ILS au titre de l'encadrement européen des aides à l'immobilier.	<i>M. le Président a demandé que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire et a précisé qu'il s'agissait d'une demande du futur acquéreur.</i> <i>Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), Monsieur le Président a demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le huis clos.</i> <i>A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire ont approuvé l'examen de la délibération à huis clos.</i> Adoptée à l'unanimité

Fait à Vire Normandie
Le 4 octobre 2022

M. Marc ANDREU SABATER
Président de l'Intercom de la Vire au Noireau